



Conseil d'administration

* * *

*

Procès-verbal de la séance du 5 mars 2020

* * *

*

ETAIENT PRESENTS

MME AUDIBERT	Représentant la commune de Hyères
MME BERRETTA	Représentant le Secrétaire général de la Préfecture du Var
MME BILL	Suppléante du Maire de la commune de La Garde
M. BRAY	Représentant la responsable de l'antenne Méditerranée de l'Office français pour la biodiversité
MME CANANZI	Personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales, 2 ^{ème} vice-présidente du conseil d'administration
M. CARRASSAN	Représentant la commune de Hyères
M. CREUSEFOND	Résident permanent sur l'île de Porquerolles
M.DE MARCO	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature
M. DELI	Représentant des sports de nature
MME DOS REIS	Agent comptable du Parc national de Port-Cros (visioconférence)
MME FAUSSADIER	Représentant le Contre Amiral, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée
M. GARNIER	Représentant la commune du Pradet
MME GASCHOT	Fondée de pouvoir (visioconférence)
MME HURAUT	Représentant la commune de La Croix Valmer
M. KABOUCHE	Représentant une association de protection de l'environnement
M. LEFEBVRE	Représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer du Var
MME LESIEUR	Représentant le Directeur académique du Var
M. MARTIN	Président du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros
M. MOLINERO	Représentant de la pêche maritime et des élevages marins
M. MOLINIER	Représentant le Directeur départemental des finances publiques du Var
MME MONFORT	Conseillère municipale déléguée au Maire de la ville de Hyères, présidente du conseil d'administration
M. MOTTA	Représentant le Directeur interrégional de la mer Méditerranée
M. PERON	Représentant le Vice-Amiral, Préfet Maritime de la Méditerranée
MME ROUX	Suppléante du Maire de la commune du Pradet
M. SEEMULLER	Adjoint spécial de l'île de Port-Cros
MME SEJALON	Représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
MME VANPEENE	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

M. BERNARDI	Président du conseil économique social et culturel du Parc national de Port-Cros
MME BONNAMY	Parc national – Cheffe du service Territoires durables
M. CASTERAN	Parc national – Chef de secteur du Cap Lardier
MME CHAMBIGE	Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles
M. CORBOBESSE	Parc national – Chef de secteur de la presqu'île de Giens
M. DUNCOMBE	Parc national – Directeur
M. LARDÉ	Parc national – Secrétaire général
MME LOCHON	Conservatrice du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles
M. PENVERNE	Parc national – Chargé de mission ressources et accompagnement des territoires
M. RIGOURS	Parc national – Adjoint à la responsable du pôle financier
MME ROBIN	Parc national – Responsable du pôle financier
MME ROUX	TPM – Responsable du Service Programmes territoriaux contractualisés
M. SIMO	TPM – Chargé de mission patrimoine et médiation
M. VICTOR	Parc national - Directeur adjoint

ETAIENT EXCUSES

MME ABOUCAYA	Représentant le personnel du Parc national
MME ARNOULD	Conseillère départementale du Var
M. BACHELLERIE	Contrôleur financier régional
M. BRUNO	Maire de la commune de Ramatuelle
MME BELLAN-SANTINI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN, <i>pouvoir à M. Martin</i>
M. CAPOULADE	Adjoint spécial de l'île du Levant
M. DALMAS	Représentant la commune de Hyères
M. DE CABARRUS	Propriétaire sur l'île de Port-Cros, <i>pouvoir à M. Seemuller</i>
M. FALCO	Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
MME FONTENOY	Conseillère régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 ^{ère} vice-présidente du conseil d'administration
M. GIRAN	Maire de la commune de Hyères
M. JOBERT	Maire de la commune de La Croix Valmer
M. MADDALONE	Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
M. MASSON	Représentant la commune de La Garde
M. MAURY	Représentant une association de protection de l'environnement, <i>pouvoir à M. Kabouche</i>
M. MONDIELLI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature, <i>pouvoir à M. Kabouche</i>
M. PISANI	Adjoint spécial de l'île de Porquerolles
MME TOURASSE	Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
M. TYDGAT	Représentant la commune de Ramatuelle
M. VACHE	Représentant la Chambre d'agriculture du Var
M. VIDELAINE	Préfet du Var, Commissaire du Gouvernement

La présidente ouvre la séance à 14:05. Elle remercie les administrateurs pour leur présence. Elle précise que ce Conseil d'administration, sera plus court qu'à l'habitude en raison de la période électorale. Ce Conseil d'administration est rendu nécessaire car le vote du compte financier doit avoir lieu avant le 13 mars. Elle ajoute que c'est l'occasion de se revoir ensemble une dernière fois dans cette configuration puisque les élections en changeront probablement la composition.

La présidente propose donc dans l'attente de l'arrivée des retardataires, de donner la parole à **M. Carrassan**, représentant M. Le Maire de Hyères qui les administrateurs accueille dans sa commune. Elle excuse Jean-Pierre Giran qui ne sera pas présent aujourd'hui.

M. Carrassan déclare qu'il est très heureux d'accueillir les administrateurs à Hyères, après quelques conseils d'administration précédents organisés dans les autres communes de l'aire d'adhésion. Il ajoute que Hyères est la ville historique du Parc national et souhaite au Conseil d'administration le succès qu'il mérite, et au Parc national une bonne continuation.

La présidente remercie **M. Carrassan** et donne la parole au nouveau directeur adjoint, **M. François Victor**.

M. Victor déclare qu'il est ravi d'être présent à ce Conseil d'administration, qui se tient la semaine même de son arrivée au Parc national. Il a en effet pris son poste ce lundi 2 mars. Il travaillait auparavant en Loire-Atlantique au sein de la Direction interrégionale de la mer. **M. Victor** précise qu'il est géographe de formation et qu'il s'agit de son huitième poste. Il espère pouvoir servir le Parc national au mieux des intérêts généraux.

La présidente remercie **M. Victor** et lui souhaite la bienvenue. Elle ajoute que son arrivée était très attendue et qu'elle a reçu d'ores et déjà de bons retours sur les premiers jours de sa prise de poste. Elle souligne qu'il faudra lui laisser le temps de prendre ses marques car il y a beaucoup d'informations à enregistrer mais a toute confiance en lui sur sa capacité à réaliser le travail. Elle le remercie d'avoir rejoint le Parc national et lui souhaite une bonne route dans son nouveau poste. Elle demande si le quorum est réuni.

Mme Ozée répond par la négative et ajoute qu'il manque deux administrateurs encore pour l'atteindre.

Le directeur propose de reconvoquer le CA.

La présidente approuve et demande à **Mme Ozée** d'envoyer la nouvelle convocation.

[Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros approuvé par la délibération n°1/2019 en date du 14 mars 2019, le quorum sera reconvoqué à 15h soit une heure après l'horaire initial : « *si le quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué sur le même ordre du jour dans un délai de quinze jours et le cas échéant une heure après le constat d'absence de quorum. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents* »].

Certains membres de l'assistance demandent si les pouvoirs ont été pris en compte.

La présidente répond que le quorum ne comptabilise que les présents.

Un administrateur arrive entre temps.

M. Bernardi fait remarquer que si le président du CESC avait eu une voix délibérative, le quorum aurait pu être tenu.

La présidente répond qu'elle et la direction « se battent » sur ce sujet mais il est très compliqué de changer la loi, bien que ce ne soit effectivement pas impossible puisqu'elle évolue sur d'autres sujets.

Elle ne désespère donc pas. Elle ajoute que **M. Martin**, pourra venir en appui de la démarche. Elle est favorable à ce changement mais rappelle que le principal problème vient du fait que tous les présidents de Parcs nationaux n'ont pas forcément les mêmes relations avec leurs CESC que le Parc national de Port-Cros entretient avec le sien. Il est donc préalablement nécessaire, avant de faire modifier la loi, de s'assurer que tous les présidents soient disposés à ce que leur président du CESC possède une voix délibérative.

Les délibérations ne pouvant être votées qu'à 15h, **la présidente** propose de dérouler les sujets ne nécessitant pas de votes, à savoir les dossiers d'actualité :

III. Dossiers d'actualité du Parc national de Port-Cros pour information :

1. Budget rectificatif d'urgence du 27 novembre 2019.

Le secrétaire général indique qu'à la fin de l'année dernière, l'établissement a dû procéder à un réajustement en masse salariale. Un budget rectificatif a donc été produit. Il manquait 135 000€ pour clore les charges sociales sur une masse salariale de plus de 6 108 000€. L'établissement en accord avec le contrôleur financier, a pris une mesure de simplicité et d'urgence. Le budget rectificatif en urgence (BRU) a été signé le 27 novembre dernier.

La présidente estime qu'il était important que tout le monde reçoive son salaire en bonne et due forme.

Le secrétaire général précise que l'ensemble des agents auraient reçu leurs salaires. Ce sont seulement les charges sociales qui auraient dû être payées en 2020.

Le directeur rajoute qu'il ne s'agit pas d'un excédent de dépenses de masse salariale sur l'année 2019, mais d'un report des rattrapages que l'établissement a réalisés en 2018. Il n'y a donc pas eu d'augmentation significative sur l'année 2019.

2. Les mouvements de personnel.

Le directeur indique qu'il ne va pas citer tous les mouvements de personnel, simplement insister sur les arrivées ou les départs de personnes que les administrateurs peuvent rencontrer ou avec lesquelles ils travaillent plus régulièrement.

Départ :

- Hervé Bergère : le chef de secteur de Port-Cros actuel quittera son poste au 1er mai pour rejoindre l'Office français pour la biodiversité en Vendée. Il s'occupera de la gestion de réserves ornithologiques et de réseaux de suivi des oiseaux et de la faune sauvage. M. Bergère a travaillé longtemps (près de 18 ans) au sein de l'établissement et est devenu l'un des piliers sur les îles.

Arrivées :

- François Victor : le nouveau directeur adjoint a pris son poste le 2 mars dernier.
- Nicole Robin : la nouvelle responsable du service financier a pris la suite de Mme Cravero au 1^{er} décembre 2019.
- Francis Dorr : il remplacera M. Bergère dès le 1er mai et prendra donc la responsabilité du secteur de l'île de Port-Cros. M. Dorr, que plusieurs administrateurs connaissent déjà revient au Parc national et à Port-Cros, après deux ans à Avignon.

Mouvements internes :

- Johann Cerisier : auparavant à Port-Cros, il rejoindra le secteur de Porquerolles à partir de l'été prochain. Par ailleurs, il affectera 40 % de sa mission au sein du service Connaissance pour la gestion de la biodiversité (service scientifique de l'établissement) pour travailler plus spécifiquement sur les espèces à enjeux sociétaux (sangliers, rats, espèces exotiques

- envahissantes).
- Etienne Baudin : revenu il y a 18 mois au Parc national après un séjour au Parc du Golfe du Lion, il est actuellement basé à Porquerolles. Il continuera d'y effectuer sa mission actuelle à 40 % mais affectera désormais 60 % de son temps sur une mission dite de référent police. Il sera chargé notamment de travailler sur les « marcoeurs », c'est-à-dire les mesures d'accompagnement réglementaires sur les cœurs de Parc. Il s'agit des conditions réglementaires d'application du décret approuvant la charte du Parc national, en ce qui concerne les usages sur le territoire du cœur de parc. Ce travail n'avait pas pu être réalisé antérieurement et M. Baudin commencera donc cette mission en lien direct avec la direction et l'ensemble des agents commissionnés du Parc national.

Le directeur informe qu'il y a presque autant de départs que d'arrivées cette année, avec par ailleurs un certain nombre de départs à la retraite, qui entraînera un remplacement d'agents puisqu'il n'y aura pas de suppression de postes sur l'année 2020. Il indique qu'à la suite de la mobilisation de l'automne dernier lors de la préparation de la loi de finances 2020, les Parcs nationaux ont obtenu une stabilité totale de leurs effectifs, avec un renforcement de création de postes dédiés à la mise en place du onzième Parc national, celui des Forêts de Champagne et de Bourgogne. L'effectif global sera donc totalement stable entre 2019 et 2020.

La présidente souhaite la bienvenue à ceux qui arrivent et remercie profondément ceux qui partent pour le travail qu'ils ont effectué, avec une pensée particulière pour M. Bergère qui est resté longtemps à Port-Cros. Le travail n'a pas forcément été aisé, pourtant, il l'a réalisé en conscience jusqu'au bout. Elle donne la parole à **M. Seemuller**.

M. Seemuller tient à souligner que M. Bergère a pris en charge un poste très exposé de garde et de chef de secteur de Port-Cros pendant 18 ans. Il possède une très grande connaissance de la faune et de la flore. Durant ces dix-huit années, l'île a vécu des incendies, des drames, des noyades, des ruptures de câbles..., et **M. Seemuller** loue la présence et la mobilisation constante nuit et jour de M. Bergère dans les situations et les décisions les plus graves que l'île a vécu, afin que le service public fonctionne. Il indique que les habitants de l'île lui en sont reconnaissants. Il a habité avec sa femme et ses enfants dans l'île et a donc participé à la vie de Port-Cros. Il a toujours su faire preuve de courage et de rigueur. Il possède un caractère entier, ce qui n'est pas toujours aisé dans l'univers complexe d'une île, mais c'est l'image d'un agent pleinement investi qui sera gardé, et il est important pour le Parc national de savoir que les îliens lui souhaitent une belle suite de carrière.

Par ailleurs, **M. Seemuller** sera ravi d'accueillir M. Dorr, qu'il connaît bien, et qui est dans le même état d'esprit dont il fait part régulièrement au sein de ce Conseil d'administration, à savoir que l'avenir du Parc national est de conforter le lien entre le village et les fonctionnaires qui sont en place. Il est important de se faire confiance et d'avancer ensemble pour le même objectif : la préservation de cet espace magnifique.

La présidente précise que les administrateurs s'associent à ce bel hommage et croit savoir qu'il y en aura un autre probablement lors d'un pot de départ.

Le directeur confirme qu'il y aura bien un pot de départ (note du rédacteur : projet remis à plus tard par le confinement).

3. Proposition de soutien aux thèses régionales.

M. Martin informe que la Région Sud accorde à certaines thèses, qu'elle retient comme particulièrement intéressantes, des soutiens à hauteur de 90 % du montant nécessaire. Le Parc national, avec beaucoup de détermination, a obtenu la possibilité d'accorder le soutien des 10 % restants grâce à un partenariat avec la Fondation Prince Albert II de Monaco. Des thèmes ont été priorisés et un appel a été lancé. Un sujet de thèse a été retenu. Il faut maintenant que la Région classe cette thèse parmi celles auxquelles elle accorde un soutien, afin que le Parc national puisse

accorder les 10 % manquants. **M. Martin** estime qu'il serait important que les membres du Conseil administration, notamment ceux qui peuvent représenter la Région transmettent le message. Il serait en effet dommage qu'après le travail fourni, la thèse retenue ne soit finalement pas soutenue par la Région Sud.

La présidente répond qu'il peut compter sur les administrateurs pour faire passer le message.

M. Martin précise néanmoins que les thèses co-financées sont plutôt privilégiées dans la décision finale de la Région Sud. En effet, quand elle constate qu'un autre organisme accepte de financer le projet, elle accepte souvent de donner son appui. Cependant, **M. Martin** insiste de nouveau pour que le message soit transmis auprès de la Région car le travail, très fastidieux, accompli par le service Connaissance pour la gestion de la biodiversité mérite d'aboutir.

La présidente tient à remercier chaleureusement la Fondation Prince Albert II de Monaco. Elle demande à **M. Martin** s'il peut communiquer le sujet de thèse qu'a sélectionné le Parc national.

M. Martin indique que le sujet de thèse est le suivant : « Influences de la variabilité environnementale sur les premiers stades de vie, de la ponte à l'installation en nurserie et conséquences pour le repeuplement des poissons côtiers ».

4. Compte-rendu des autorisations 2019 accordées en cœur de Parc national par le directeur (article 26 du Décret 2012-649 du 4 mai 2012).

La présidente informe que les administrateurs disposent du détail de ces autorisations dans leurs dossiers et souligne que sur la centaine de demandes, il n'y a que quatre refus et qui semblent justifiés. Elle tient donc à insister sur le fait que **le directeur** est en général plutôt bienveillant à l'égard des demandes. Lorsqu'il y a des refus, cela signifie qu'il y a réellement un problème.

Le directeur confirme et ajoute qu'il s'agit d'un travail qui mobilise énormément les équipes du Parc national, dont deux services essentiellement. Il précise que la majorité des décisions rendues sont liées aux prises de vues en cœur de parc. Ce système permet également à l'établissement d'avoir un contact avec les professionnels qui vont réaliser des prises de vues, et en particulier avec la presse, afin de les orienter sur des sujets qui paraissent les plus valorisants pour les îles et pour le Parc national.

La présidente déplore que l'établissement ne soit pas forcément toujours écouté.

Le directeur confirme.

La présidente indique qu'il y a des réactions de mécontentement et d'incompréhension de plusieurs personnes par rapport à des images diffusées par certaines chaînes de télévision et qui pensent avoir été autorisées par l'établissement. Elle tient à rappeler que ce n'est pas le cas mais que certains journalistes passent outre les autorisations données.

Le directeur ajoute qu'il faut prendre en compte le principe de liberté de la presse. L'établissement peut inciter très fortement à couvrir tel ou tel sujet ou ne pas en évoquer un autre, mais en pratique, une fois sur place, certains journalistes ont tendance à faire et à raconter ce qu'ils veulent. Il s'agit d'un sujet très complexe, en été en particulier, parce que malgré les interdictions de prise de vue en cœur de parc on a un afflux de la presse qui souhaite couvrir la saison estivale. Souvent, et en particulier pour les prises de vues télévisuelles, des heures de discussions préalables ont lieu entre les réalisateurs, les producteurs d'émissions, les journalistes et le service Accueil, Communication, Tourisme et Écocitoyenneté pour essayer de cadrer les messages dans un sens qui soit constructif et intelligent pour l'île et pour le Parc national. Le Parc national de Port-Cros accompagne les

journalistes qui viennent sur Porquerolles ou les fait accompagner par des guides marqués « Esprit parc national ».

Par ailleurs, le second service qui est très mobilisé par ces avis est le service Connaissance pour la gestion de la biodiversité. En lien avec le Conseil scientifique, il rend un grand nombre d'avis éclairés sur des sujets plus complexes et techniques qui ne font pas l'objet de procédures régulières. Cette année, il y a eu 23 avis. En général, il y en a entre 20 et 30. Il s'agit d'un travail important produit bénévolement par les conseillers scientifiques du Parc national, et qui sont rediscutés en Bureau du Conseil scientifique, puis en Conseil scientifique. Ces avis sont instruits par le service d'Alain Barcelo avec une approche qui se veut pragmatique et constructive.

Concernant les refus, ils portaient sur la prise de vue en drone sur le milieu maritime, la vente ambulante dans les cœurs de parc, l'organisation de compétitions. **Le directeur** ajoute que le Parc national reçoit régulièrement des demandes d'organisation de compétitions sportives à Porquerolles. L'image de Porquerolles attire du monde, et ces compétitions sportives sont aussi d'importantes opérations économiques. Le Parc national ne souhaite pas rompre les dynamiques mais essaie au maximum de renvoyer ces activités sur le territoire continental auprès des communes adhérentes de l'établissement. Inciter la tenue de ces événements sur une des communes du territoire du parc national permet de mieux répartir la charge et la manière dont le Parc national est abordé.

La présidente confirme qu'il ne s'agit pas d'un jugement purement subjectif puisqu'il y a, en effet, de réelles raisons au refus, en particulier l'avis du Conseil scientifique.

M. Bernardi tient à apporter un complément d'information. Suite à des prises de vues qui avaient été tournées dans le parc national, pour un reportage diffusé sur France 2, il avait demandé à ce que les médias effectuant les prises de vues soient accompagnés, soit par les agents de l'établissement, soit par des entreprises ou associations marquées Parc national. C'est ce qui a été réalisé la dernière fois.

La présidente confirme que cette proposition était opportune car les images diffusées dans ce reportage montraient les journalistes en train de remonter des grandes nacres.

M. Bernardi ajoute qu'il est bien évident que lorsque les médias sont accompagnés par des partenaires Esprit Parc, et qui donc appliquent les chartes, cela permet d'avoir une transmission des consignes sur le terrain pour éviter des dérives.

Le directeur approuve et précise que ce sujet avait été évoqué lors du dernier Conseil d'administration. Il y a deux systèmes complémentaires. Le premier consiste à proposer un accompagnement par des agents du Parc national. Cette option est réservée, de façon très parcimonieuse à des reportages qui paraissent essentiels et à des périodes de l'année où les agents peuvent se rendre disponibles. C'est le cas par exemple avec « Des Racines et des Ailes » ou d'autres émissions de ce type.

Le second système correspond à un accompagnement, soit par des opérateurs marqués « Esprit Parc national », soit par le CIETM. Un tarif de prestations à la journée avait été fixé lors du précédent Conseil d'administration lorsque les agents de l'établissement sont présents. Autrement, les reporters autorisés sont amenés à contractualiser avec un accompagnateur.

M. Bernardi estime que ce système est positif car il a bien fonctionné.

La présidente indique que le quorum est désormais atteint, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer sur l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

La présidente salue la présence du Secrétaire général de la Préfecture du Var représenté par **Mme Caroline BERRETTA** ; du Préfet maritime représenté par **M. Stéphane PERON** ; de la mairie de Hyères représentée par **M. François CARRASSAN**, adjoint au maire, et par **Mme Edith AUDIBERT**, adjointe au maire ; de la mairie de La Garde représentée par **Mme Hélène BILL**, adjointe au maire ;

de la mairie du Pradet représentée par **Mme Nicole ROUX**, conseillère municipale, et par **M. Christian GARNIER**, adjoint au maire ; de la mairie de La Croix Valmer représentée par **Mme Catherine HURAUT**, adjointe au maire.

La présidente présente les excuses des maires des communes et notamment du maire de Ramatuelle, **M. Roland BRUNO** et des représentants de la commune ; du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, **M. Patrick MADDALONE** ; de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, **Mme Corinne TOURASSE** ; de la représentante du personnel **Mme Annie ABOUCAYA** ; de **M. Philippe VACHE** ; de **M. Philippe MONDIELLI** qui a donné pouvoir à **M. Benjamin KABOUCHE** ; de **M. François DE CABARRUS** qui a donné pouvoir à **M. William SEEMULLER** ; de **Mme Denise BELLAN-SANTINI** qui a donné pouvoir à **M. Gilles MARTIN** ; de **M. Marc MAURY** qui a donné pouvoir à **M. Benjamin KABOUCHE**.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 novembre 2019.

La présidente demande si les administrateurs ont des modifications ou des remarques à apporter sur le procès-verbal de la séance précédente.

Mme Cananzi a noté que ce compte-rendu avait été particulièrement précis et fidèle dans la lettre et dans l'esprit sur ce qui avait été débattu lors de ce Conseil d'administration. En effet, cette réunion avait été riche en échanges. Elle en félicite la rédactrice.

Le directeur ajoute que la rédactrice est l'assistante de direction **Mme Ozée** et la remercie pour cet exercice qui n'est pas toujours aisé.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 15 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

II. Compte financier 2019 de l'établissement public du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

Le Secrétaire général informe que le compte financier 2019 est présenté par l'agence comptable du Parc national en visio-conférence depuis Montpellier

Mme Gaschot salue les administrateurs.

Le directeur rappelle que ce compte financier doit être validé avant le 13 mars et c'est la raison pour laquelle ce Conseil d'administration a été convoqué le 5 mars, alors que la période est un peu délicate en raison des élections municipales.

Mme Gaschot précise que la connexion n'est pas très bonne et a parfois des difficultés à entendre les propos. Avant de dérouler le compte financier, elle passe la parole à l'agent comptable pour qu'il puisse se présenter.

Mme Anne-Marie Dos Reis indique qu'elle est le nouvel agent comptable du groupement comptable OFB et établissements rattachés. Elle est ravie d'être parmi les administrateurs pour cette présentation du compte financier qui est son premier cette année. Elle va laisser la parole à **Mme Gaschot** pour la présentation de ce compte financier qu'elle a exécuté avec Mme Chantal Bouteille, la précédente responsable de l'agence comptable. L'année prochaine, **Mme Dos Reis** et **Mme Gaschot** présenteront ensemble le compte financier.

Le directeur rappelle que l'agence comptable fait partie de l'Office français pour la biodiversité qui est

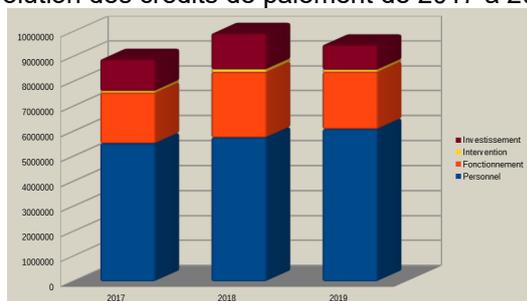
situé à Vincennes. Néanmoins, l'agent comptable chargé de pouvoir pour les Parcs nationaux est **Mme Gaschot**, qui est basée à Montpellier. Tout comme l'année dernière et il y a deux ans, c'est **Mme Gaschot** qui présente le compte financier.

Mme Gaschot débute par l'exécution du budget 2019 en autorisations d'engagement (AE), crédits de paiement (CP) et recettes budgétaires.

Données en € et évolution	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement/ Recettes	Tx exécution/ Prévisions CP-recettes
TOTAL DES DEPENSES:	10 279 656	9 484 804	90,46 %
Personnel:	6 108 800	6 108 800	99,58 %
dont contribution CAS pension	1 198 632	1 198 632	-----
Fonctionnement :	2 397 953	2 288 659	78,22 %
Intervention :	63 000	81 500	87,63 %
Investissement :	1 709 903	1 005 845	75,51 %
TOTAL DES RECETTES :		9 536 482	92,69 %
Recettes globalisées :		8 035 995	106,75 %
Recettes fléchées:		1 500 486	54,35 %
SOLDE BUDGETAIRE excédent	51 678		

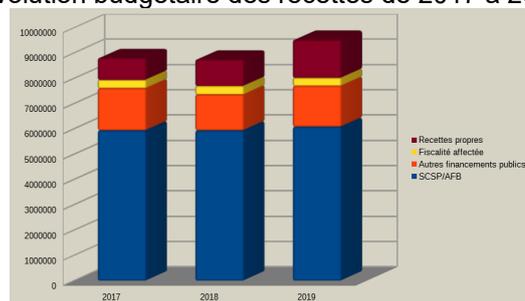
Mme Gaschot rappelle aux membres du Conseil d'administration que depuis 2016, c'est le schéma GBCP (gestion budgétaire et comptable publique) qui est appliqué. Le GBCP, c'est le budget modifié par le décret du 7 novembre 2012 qui engendre deux présentations. D'un côté, l'exécution budgétaire et de l'autre, l'exécution comptable. L'exécution budgétaire d'une dépense, c'est la liquidation de cette dépense rapprochée d'un paiement effectif. Quand une dépense n'a pas été payée cela ne consomme pas dans les crédits de paiements (CP). Il en va de même pour les recettes. La réalisation budgétaire d'une recette se fait avec les liquidations des recettes par les titres rapprochés d'un encaissement. Ce schéma peut dérouter au premier abord puisqu'au terme budgétaire, on peut avoir un excédent alors que dans l'exécution comptable, on aura un déficit, c'est le cas pour le Parc national de Port-Cros. Au niveau des recettes par exemple, on peut avoir des titres de l'exercice précédent ou d'exercices antérieurs qui vont donner lieu à un encaissement en 2019, qui aura fait l'objet d'un rapprochement et cela entraînera une recette budgétaire alors que comptablement on ne retrouvera pas cette recette parce que les titres ont déjà été émis lors des exercices précédents.

Evolution des crédits de paiement de 2017 à 2019



Forte augmentation des CP en 2018 car il y avait de nombreux travaux d'investissement.

Evolution budgétaire des recettes de 2017 à 2019



Forte hausse des recettes, souvent liée à des subventions qui ont été encaissées et à des créances qui ont été payées.

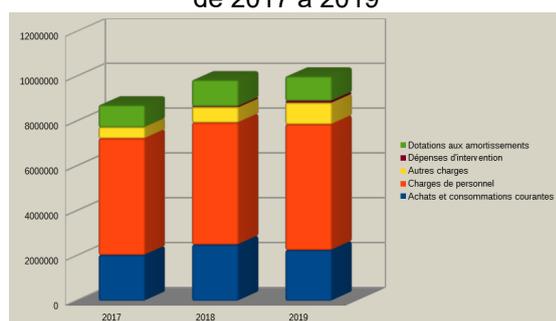
Mme Gaschot poursuit sur l'exécution comptable en 2019.

Données en € et évolution	Charges de fonctionnement	Produits de fonctionnement	Variation 2018/2019
CHARGES D'EXPLOITATION:			
Achats et consommations :	10 023 678		+1,69%
Personnel :	2 265 298		-9,72%
Autres charges :	5 614 981		3,13%
Intervention :	957 883		+38,96%
Amortissements et provisions :	78 500		+175,44%
	1 107 015		-6,62%
PRODUITS D'EXPLOITATION:			
Financements d'exploitation:		9 461 036	-3,09%
Produits de l'activité:		7 862 220	0,81%
Autres produits :		1 080 554	+4,71%
		518 262	-44,34%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT= déficit		562 642	

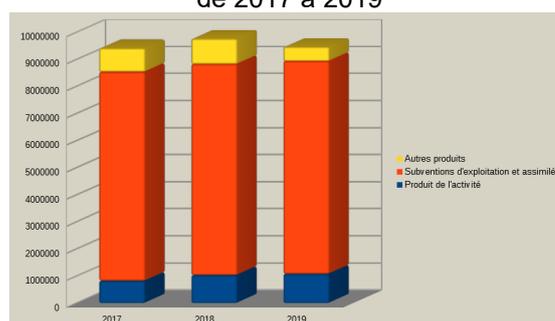
Mme Gaschot précise qu'en exécution comptable, la notion de personnel n'est pas tout à fait la même que celle en exécution budgétaire. Dans les dépenses de personnel en comptabilité générale, il y a des traitements, il y a des charges mais il n'y a pas par exemple les taxes sur les salaires. Les taxes sur les salaires se retrouvent dans les autres charges et les charges des achats et consommation. Elles sont réparties entre ces deux enveloppes. Concernant les produits d'exploitation, on constate une baisse substantielle des autres produits (-44,34%).

Petit point d'information sur la reprise des financements de l'actif. Quand une subvention est encaissée pour financer un bien d'immobilisation ou des travaux, on amortit les travaux dès que les biens sont mis en service. Le financement de ce bien doit être repris dans les mêmes conditions et selon le même rythme. Il se trouve qu'il y a actuellement des travaux de fiabilisation de l'actif qui sont menés depuis deux ans au Parc national de Port-Cros et jusqu'à présent ces financements étaient calculés de manière forfaitaire, or ce n'est pas la bonne méthode comptable. Les travaux ont été interrompus l'année dernière pour des raisons d'organisation au niveau du service financier, et donc cette année, exceptionnellement la dotation qui était versée les années précédentes n'a pas eu lieu, ce qui explique qu'effectivement le montant de la reprise des financements d'actifs est très inférieur à ce qui était réalisé les années précédentes. Et de ce fait, s'explique la baisse substantielle des produits d'exploitation. Le premier chiffre comptable sur lequel les administrateurs doivent prendre une décision est le déficit de 562 642€.

Evolution des charges de fonctionnement de 2017 à 2019



Evolution des produits de fonctionnement de 2017 à 2019

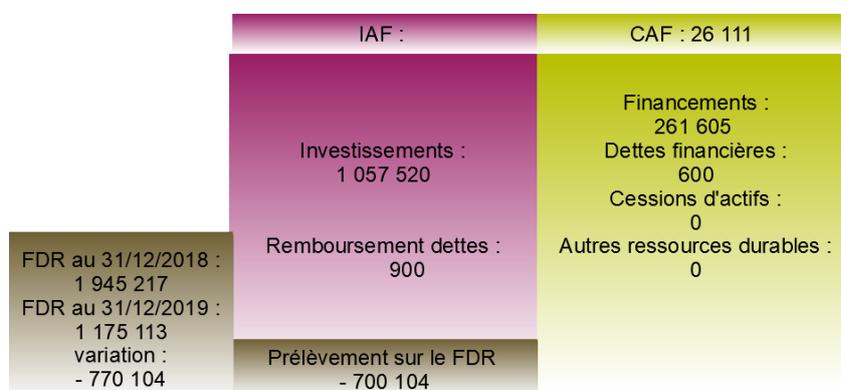


Mme Gaschot poursuit sur la formation de la capacité d'autofinancement (CAF).

Résultat net comptable	- 562 642
+ dotations s/ amortissement exploit.	1 107 015
+ valeur nette des éléments d'actifs cédés	0
- produit des cessions d'éléments d'actifs	0
- reprises s/ provisions	470 293
- quote part des subventions virées au résultat	47 969
Capacité d'autofinancement	26 111

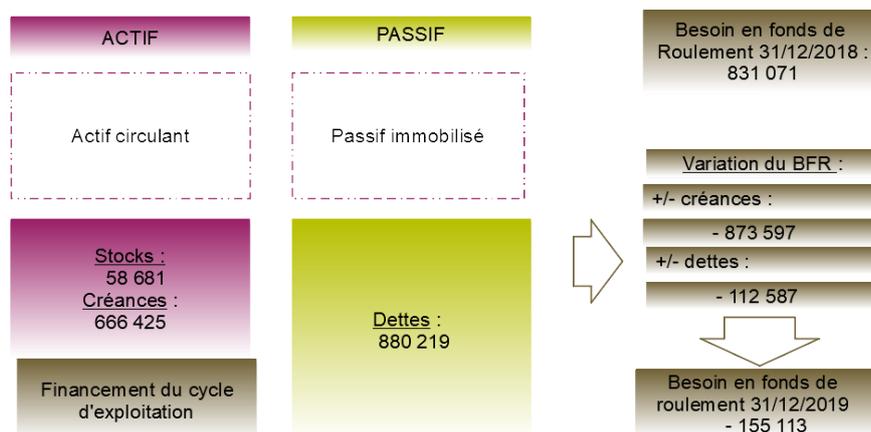
En retravaillant ce résultat avec les charges calculées et les recettes calculées, la dotation sur les amortissements, le produit d'exploitation des cessions d'actifs, la reprise sur provisions, les quote-parts des subventions liées au résultat, cela engendre la capacité d'autofinancement. La capacité d'autofinancement est la capacité de l'établissement à financer sur ses ressources propres les besoins liés à son activité et notamment les investissements. Dans le détail, elle est de +293 824€ pour le Parc national et de -267 713€ pour le Conservatoire botanique. Les chiffres étant consolidés, la capacité d'autofinancement de 26 111€. Ce montant, bien que positif est néanmoins en forte baisse par rapport à l'an dernier, puisque en 2018 il était de 150 000€. C'est également un agrégat sur lequel portera le vote des administrateurs.

Mme Gaschot poursuit sur le fond de roulement net global : financement de l'investissement.



Ce schéma explique l'impact de cette activité sur le fond de roulement. Sur la partie verte, la capacité de l'autofinancement est de 26 111€ auxquels se rajoute les financements publics venus abonder les actions en investissement. Les aides financières en l'occurrence sont des cautionnements. On constate un volume d'investissement très élevé à plus d'un million d'euros. Ce qui signifie que ces financements et la CAF sont insuffisants pour couvrir le niveau des investissements. Mathématiquement, il y a donc un prélèvement important sur le fond de roulement à plus de 700 000€. Le montant du fond de roulement au 31 décembre 2018 est de 1 945 217 euros, celui ramené au 31 décembre 2019 est à 1 175 113 euros ce qui fait une variation à la baisse de 700 104 euros. La variation négative du fond de roulement se décompose à - 485 920€ pour le Parc national et pour le Conservatoire botanique à - 284 185€. Ce fond de roulement doit être confronté au besoin en fond de roulement pour pouvoir calculer la trésorerie.

Mme Gaschot poursuit sur le besoin en fond de roulement : financement du cycle d'exploitation.



Cette année, il est négatif. Le volume de créances a également diminué puisque l'an dernier, il était de l'ordre de 800 000€. Avec la dépréciation, ce chiffre a atteint 368 000€, c'est-à-dire 500 000€ de moins. Cela correspond aux créances de M. Leber qui ont été annulées puis remplacées par un titre pour l'encaissement de l'indemnisation au titre du protocole transactionnel. Le volume de dettes a lui, en revanche, augmenté, ce qui correspond aux dettes de fournisseurs, des dettes fiscales, des dettes sociales. Elles n'ont cependant pas beaucoup augmenté, ce qui explique que cette année le besoin en fond de roulement est négatif. Une dette quand elle n'est pas été encore payée évite d'avoir à ponctionner dans la trésorerie, en revanche, une créance qui ne rentre pas oblige l'agent comptable à prendre dans la trésorerie.

Mme Gaschot poursuit sur la variation de la trésorerie à partir de l'exécution budgétaire. C'est également un agrégat sur lequel les administrateurs devront voter.



Mme Gaschot rappelle qu'il y a l'exécution budgétaire et l'exécution comptable. Ces deux éléments convergent en un point unique qui est l'abondement de prélèvements sur la trésorerie. Le solde de trésorerie est alors re-traité par les emprunts, les prêts, les cautionnements (par exemple les dépôts, les cautionnements versés pour les loyers...), les opérations pour le compte budgétaire et les autres mouvements non budgétaires qui sont relativement conséquents.

Solde budgétaire 2019	+51 678
Flux de trésorerie liés à des opérations non budgétaires	
Emprunts, prêts, dépôts et cautionnements	+4305
Opérations au nom et pour le compte de tiers	- 7344
Autres mouvements non budgétaires	+167441
Abondement de la trésorerie	+216080
Prélèvement sur la trésorerie	

Mme Gaschot conclut donc en disant que les administrateurs vont devoir voter sur l'exécution

budgétaire, les résultats de l'exécution comptable et l'affectation. Elle demande s'ils ont des questions et espère que la présentation a été claire et audible.

La présidente remercie **Mme Gaschot**. Elle estime que c'est un sujet dense et demande au **directeur** s'il peut expliquer en quelques points ce que ces chiffres traduisent, c'est-à-dire quels sont les points forts et quelles sont les faiblesses.

Le directeur explique que le Parc national s'est lancé dans des investissements importants, avec des décalages conséquents entre l'engagement des travaux et leur réalisation effective au niveau de la dépense. Il y a également un décalage important au niveau des rentrées de subventions puisque des subventions qui devaient être versées en 2019 ne le seront finalement qu'en 2020 lors de l'achèvement des travaux. Il y a donc un écart entre l'engagement et le paiement, à la fois en dépenses mais surtout en recettes, par rapport à des exercices précédents où l'équilibre était davantage de mise. **Le directeur** pense en particulier à deux chantiers majeurs en cours actuellement :

- les travaux du fort du Moulin où une des entreprises mandatée a fait faillite, et où une autre, n'a pas pu réaliser les travaux, car défaillante. Cela a eu pour conséquence de relancer les marchés. Les travaux ont repris il y a un mois.
- le second programme porte sur les travaux d'aménagement de la zone de mouillage et d'équipements légers de Port-Cros. Ils devaient être entamés l'été dernier mais ont dû être reportés en 2020. Il s'agit d'un chantier de plus de 400 000€ d'investissement dont les travaux sur le terrain ont commencé cette semaine.

Le directeur tient à souligner un autre point important et notable de l'exercice 2019 qu'est l'apurement d'une partie du contentieux avec les viticulteurs. Cela apparaît comme des augmentations de charges mais c'est simplement l'écriture comptable qui traduit cela. En réalité, l'établissement a encaissé plus de 400 000€ sur l'apurement du contentieux Leber. Il demeure encore le contentieux Perzinsky qui crée une créance de plus de 300 000€ auprès du Parc national, et sur laquelle l'établissement commence à négocier un protocole transactionnel du type de celui qui a été réalisé avec M. Leber.

Le directeur fait également remarquer que les charges salariales de l'établissement ont globalement augmenté. Cette hausse est liée à la stabilité des effectifs et au glissement, dit « glissement vieillesse de technicité, GVT », puisque chaque année, il y a une augmentation du point d'indice de la fonction publique et une augmentation des salaires liée à l'ancienneté, etc. Cette hausse globale des charges salariales a été couverte par le Parc national en grande partie par une dotation complémentaire du ministère et la notification de crédits 2020. Globalement, les Parcs nationaux français ont bénéficié d'une augmentation au niveau national de 1 680 000€, ce qui se traduit pour le Parc national de Port-Cros par une hausse de la dotation annuelle de l'ordre de 150 000€. Cela couvre environ l'évolution des écarts de salaires sur les deux exercices en question.

Enfin, **le directeur** souligne que l'établissement réalise de nouveau un prélèvement important sur le fond de roulement, de l'ordre de 770 000€. Ce prélèvement est plutôt sain car il amène l'établissement à un niveau de fond de roulement satisfaisant pour permettre d'engager les nouvelles opérations et de démarrer l'année 2020. Le fond de roulement, lui, se réalimente aussi au fur et à mesure des opérations et des engagements d'opérations.

De manière générale, la situation à Port-Cros est relativement saine. Elle paraît plus tendue que les exercices antérieurs, et cela est lié essentiellement à un programme d'investissement lourd qui démarre et qui ne va pas se terminer tout de suite, puisqu'au niveau du schéma immobilier pluriannuel, l'établissement essaie de rattraper le retard de nombreux travaux sur le bâti patrimonial d'une part, mais aussi sur le bâti fonctionnel d'autre part. Concernant le bâti fonctionnel, il y a plusieurs bâtiments à remettre aux normes, et pour le bâti patrimonial, il s'agit de travaux de restauration et de réhabilitation.

Le directeur conclut en disant que ces points marquants de l'exercice 2019 témoignent aussi de ce qui va se passer pour les exercices suivants où les programmes d'investissement sont de plus en plus importants et nécessaires à rattraper.

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont des questions.

Il n'y a pas de de questions, elle soumet donc aux votes des administrateurs la délibération.

► **La délibération n°1/2020 est adoptée à l'unanimité.**

La présidente remercie tous ceux qui ont aidé à réaliser ce compte financier. Elle remercie en particulier **Mme Gaschot** pour la présentation et la salue ainsi que **Mme Dos Reis**.

Mme Gaschot remercie et salue les administrateurs et leur souhaite une bonne fin de réunion.

DOSSIERS EXAMINES PREALABLEMENT EN BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 FEVRIER 2020

A. Indemnité de fonction de la présidente du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros pour 2020.

La présidente précise que les membres du Bureau du Conseil d'administration ont voté à l'unanimité, « pour » l'indemnisation de fonction de la présidente. Elle ajoute néanmoins que ce vote a porté sur une augmentation de 0€.

Le directeur explique qu'il n'y a pas eu d'augmentation du point d'indice de la fonction publique. L'indemnité de la présidente étant basée sur ce point d'indice, l'augmentation est donc de 0€.

► **La délibération n°2/2020 est approuvée à l'unanimité.**

B. Concessions de logements par nécessité absolue de service des agents du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

La présidente donne la parole au **secrétaire général**.

Le secrétaire général indique que onze agents du Parc national sont logés par nécessité absolue de service dont dix sur le secteur de Porquerolles et un sur le secteur du Cap Lardier. Sur ces onze agents, neuf relèvent du corps des techniciens et agents techniques de l'environnement, deux des adjoints techniques de l'Etat dont l'un est le responsable de l'équipe du « Domaine » sur Porquerolles. Il ajoute qu'il s'agit d'un dossier qui est présenté en Conseil d'administration chaque année.

Le directeur précise qu'il y a également de nombreux logements de passage qui servent à héberger des agents du Parc national. La liste qui est présentée aujourd'hui aux administrateurs ne reflète donc pas tous les logements assurés par le Parc national mais seulement l'hébergement qui s'appelle « par nécessité de service » puisque c'est bien celui-ci qui doit faire l'objet d'un examen par le Conseil d'administration.

► **La délibération n°3/2020 est approuvée à l'unanimité.**

C. Tarification de la ZMEL dans la passe de Bagaud – île de Port-Cros.

Le directeur informe que les travaux de la ZMEL sont en cours. Concernant la tarification, il est proposé de reprendre le tarif qui avait été adopté il y a un an, et qui n'avait finalement pas été mis en place puisqu'il y avait eu un décalage dans le démarrage de ces travaux. **Le directeur** souhaite rappeler les principes de base. Le tarif des premières nuits est comparable voire un peu inférieur au tarif appliqué sur le littoral. En revanche, dès la troisième nuit, le tarif double. Il est multiplié par quatre,

la quatrième nuit et par huit, la cinquième nuit. L'établissement souhaite un tarif dissuasif pour éviter les séjours de longue durée des plaisanciers sur la ZMEL de Port-Cros. Il croit savoir que l'arrêté relatif au balisage est en cours de signature.

M. Lefebvre répond par l'affirmative. L'arrêté portant sur l'AOT pour la ZMEL a été signée par le Préfet maritime et elle le sera incessamment sous peu par le Préfet de département.

M. Molinero se demande s'il est mentionné dans la tarification, la possibilité pour des personnes de rester par exemple trois jours, repartir une journée et revenir pour trois nouveaux jours. Il ajoute que cette question avait été évoquée lors du premier atelier relatif à la ZMEL.

Le directeur répond que ce n'est pas mentionné dans la tarification mais selon lui, un départ vaut redémarrage du compteur. Les durées de séjour ne peuvent être conservées en mémoire.

La présidente estime néanmoins que c'est à l'usage, un paramètre à examiner, car sinon cela pourrait engendrer le même écueil que ce qui se produit dans les parkings.

Le directeur indique que l'établissement va démarrer sur un premier programme qui sera testé dès l'été prochain. Durant l'été 2020, la facturation pourra être mise en place. Ce paramètre est complexe au niveau des régies, de l'informatisation du système de paiement, et de l'information des plaisanciers. Un important dispositif d'information renforcé démarre simultanément à ce travail. Il conçoit qu'à l'usage, des ajustements seront forcément à apporter d'une part pour celle de Port-Cros, et d'autre part, pour d'autres zones futures puisque l'idée est d'étendre à terme des zones de mouillage sur les sites sensibles de Porquerolles.

M. Creusefond tient à rappeler que l'utilisation des bouées est gratuite la journée. Il souhaite souligner ce point qu'il juge intéressant.

La présidente demande si la ZMEL sera mise en service l'été prochain.

Le directeur répond par l'affirmative et demande à **M. Stéphane Penverne** présent dans l'assistance, la date exacte d'ouverture [*agent du Parc national en charge du projet ZMEL*].

M. Penverne répond que la date d'ouverture est prévue le 15 avril.

Le directeur conclut en disant que les administrateurs seront invités à « couper le ruban » et à visiter ce nouvel espace protégé de Port-Cros. (*NB différé en septembre, en raison de la COVID 19*).

► **La délibération n°4/2020 est approuvée à l'unanimité.**

D. Adhésions du Parc national de Port-Cros

La présidente précise qu'il ne s'agit pas d'adhésion des communes.

Le directeur indique que chaque année les adhésions du Parc national à d'autres personnalités morales, et notamment les adhésions à des structures associatives, doivent être présentées en Conseil d'administration. La liste des adhésions est présentée dans le dossier des administrateurs et avait été discutée un peu plus en détail lors du Bureau du 20 février. Brièvement, cette liste comporte :

- UPACA (Union des ports de plaisance PACA),
- MEDPAN (Mediterranean marine protected areas) : réseau des aires marines protégées de la Méditerranée,
- RREN, (Réseau régional des espaces naturels) : réseau relevant de l'ARB-ARPE qui anime les gestionnaires d'espaces protégés en Région Sud Paca,
- FDGDON (Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes

- nuisibles du Var). Il remarque que le terme de « nuisible » peut prêter à discussion.
- SCRADH (Syndicat du centre régional d'application et de démonstration horticole),
 - Forêts méditerranéennes : association sur la gestion forestière,
 - Rivages de France : association des gestionnaires des terrains du Conservatoire du Littoral,
 - GRAB (Groupement de recherche en agriculture biologique),
 - Forêts modèles de Provence : organisme préconisant un certain nombre de caractéristiques de gestion et d'aménagement forestiers en particulier par rapport aux expositions incendies et aux problématiques de sécheresse aujourd'hui,
 - SMILO (Small Island Organisation),
 - PIM (Petites îles de Méditerranée) : émanation d'un programme qui avait été initié sur la biodiversité des petites îles de Méditerranée par le Conservatoire du littoral,
 - Pôle Mer Méditerranéen : organisme ayant aidé en 2019 l'établissement à développer le système d'intelligence artificielle pour la surveillance des eaux marines du Parc national contre les opérations de braconnage,
 - Conservatoire méditerranéen partagé : association qui suit un programme contenu dans la charte du Parc national sur la démultiplication des collections de vergers conservatoires présentes sur l'île de Porquerolles et appartenant au Parc national.

La présidente croit savoir que la directrice est Mme Claire Mignet.

Le directeur précise que Claire Mignet est à sa connaissance chargée de mission à temps partiel. Il conclut par la dernière adhésion qui est la SSANTV (Société des sciences naturelles et d'archéologie de Toulon et du Var). Le service Connaissance pour la gestion de la biodiversité effectue un travail régulier et approfondi en collaboration avec cette association.

► **La délibération n°5/2020 est approuvée à l'unanimité.**

E. Demande de subvention FEADER

Le directeur indique qu'il s'agit simplement d'une validation pour des demandes de subvention FEADER. Ces demandes interannuelles régulières permettent à l'établissement de réaliser des opérations de débroussaillage. Il ajoute qu'il avait fait part de son avis en Bureau du Conseil d'administration. Ce n'est pas à l'instance délibérante du Parc national de demander des subventions puisque l'ordonnateur du Parc national est l'établissement public lui-même. Néanmoins, les services instructeurs réclament une délibération du Conseil d'administration.

► **La délibération n°6/2020 est approuvée à l'unanimité.**

Question diverses

La présidente informe que l'ordre du jour est terminé, sauf s'il y a des questions diverses. Elle donne la parole à **M. Martin**.

M. Martin souhaite évoquer les contre-minages de mines et de bombes qui sont en cours à l'heure où le Conseil d'administration se tient. Il croit savoir qu'actuellement le navire est sur zone. Il précise qu'une réunion du Conseil scientifique avec les interlocuteurs de la Préfecture maritime avait eu lieu en septembre 2019 pendant laquelle les membres du Conseil scientifique avait demandé à disposer de davantage d'informations et d'échanges sur ces opérations de contre-minage qui soulèvent un certain nombre de problèmes pour le milieu. Ainsi, **M. Martin** se félicite que le Conseil scientifique ait été informé qu'une opération de contre-minage aurait lieu sur deux mines situées sur la côte sud et à proximité de la côte de Porquerolles, et sur deux bombes positionnées entre Porquerolles et Port-Cros.

Plusieurs d'échanges s'en sont suivis avec la Préfecture maritime et les personnes en charge de cette

opération. De nombreuses préconisations ont été émises en adoptant un avis du Conseil scientifique, qui a été communiqué aux autorités compétentes, et au Parc national. Cet avis réaffirmait :

- l'hostilité de principe aux contre-minages dans les eaux du Parc national,
- le fait que le Conseil scientifique était sensible et très attentif aux arguments sur la sécurité des personnes qui sont à prendre en considération en tout premier lieu,
- la préférence pour l'océanisation. Si elle ne peut pas être réalisée, il faudrait alors effectuer le contre-minage le plus loin possible des eaux du Parc national et des zones de pêche,
- le rappel de multiples préconisations notamment sur l'effarouchement de la faune en amont du contre-minage,
- le souhait que ces contre-minages interviennent dans une profondeur maximale de dix à quinze mètres pour des raisons de transmissions des ondes. C'était visiblement la position la plus adaptée.
- le souhait que les deux mines soient contre-minées séparément successivement pour que la première détonation participe à l'effarouchement avant la seconde.

Tous ces éléments ont donc été communiqués et d'après les informations que **M. Martin** a reçu, les préconisations d'éloignement le plus possible ont été partiellement suivies. Ce paramètre commence à être pris en compte puisque le projet initial était de transporter ou de remorquer les mines relativement près du rivage et dans des profondeurs qui ne paraissaient pas satisfaisantes et dangereuses pour les milieux coralligènes, etc. **M. Martin** a reçu l'information hier qu'elles seraient décalées sur des fonds plus lointains de 200 mètres.

Par ailleurs, le contre-minage serait effectué à une profondeur de quinze mètres ce qui paraissait pour le Conseil scientifique, être la limite basse de la fourchette, et les deux mines seraient contre-minées successivement et non pas en même temps, ce qui permettrait un premier effet d'effarouchement. **M. Martin** souhaitait faire part de ce sujet aux administrateurs et leur affirmer que le Conseil scientifique était très attentif à ces questions. Il conclut en disant que le début de dialogue avec la Préfecture maritime l'an dernier a paru très positif. Cette première expérience vécue sur le terrain, avec quelques difficultés de dialogue au tout début du dispositif, s'est bien améliorée au cours de ces dix derniers jours. La solution qui a pu être trouvée est, sans être la panacée, meilleure que celle évoquée initialement.

La présidente demande si la Préfecture maritime peut ajouter des précisions sur le sujet.

M. Péron souhaite apporter un complément d'actualité. La première mine a bien été contre-minée il y a 45 minutes et la deuxième est en cours. La moitié du travail est donc effectué. Comme l'a indiqué **M. Martin**, ces derniers jours, des échanges importants ont eu lieu entre la Préfecture maritime, le Parc national, le Conseil scientifique et également les pêcheurs. **M. Péron** informe que l'Amiral Isnard a personnellement suivi ce dossier et a donné des directives particulières pour le traitement de ces deux mines.

La première solution préconisée de contre-minage (on ne parle pas de pétardement), à proximité de la côte sud de Porquerolles, avait été abandonnée parce que l'état des mines le permettait. C'est un point important que **M. Péron** tenait à souligner. Elles ont pu être remorquées vers le large parce que leur état le permettait, ce qui ne sera peut-être pas toujours le cas. Il tient à clarifier que si demain, d'autres munitions sont découvertes et qu'elles ne peuvent pas être déplacées vers le large, elles devront être pétardées in-situ. Il rappelle que ces mines ont pu être remorquées, mais une telle opération engendre toujours un risque lors des manipulations.

M. Péron tient à souligner que des plongeurs démineurs risquent leur vie en réalisant ce travail même si c'est leur métier. Il indique que la Préfecture maritime a des échanges de bonnes pratiques de plus en plus étroits depuis quelques années avec les aires marines protégées en général et pas uniquement avec le Parc national. Les uns et les autres apprennent à se connaître, à identifier les différents enjeux. Les démineurs apprennent des choses, les agents du Parc national également sur les façons de travailler des plongeurs démineurs, ce qui est très positif. Cette acculturation réciproque est bénéfique.

Le contre-minage a été effectué à vingt mètres de la surface car s'il est réalisé en profondeur, le phénomène de blast, cette réverbération des ondes sur le fond, se produit et c'est ce qu'il faut essayer d'éviter. Plus il est réalisé proche de la surface, plus la gerbe est visible. Si on ne souhaite pas avoir

de gerbes, il faut le réaliser par cent mètres de fond. **M. Péron** tient donc à souligner que s'il y a des remarques demain sur l'importance de l'explosion, sur le fait qu'il y a eu une gerbe de dix mètres de haut, c'est qu'il a été décidé de faire sauter la mine à proximité de la surface. Il faut donc que chacun assume les décisions prises. Actuellement, il n'y a pas de difficultés pour poursuivre l'opération, malgré la météo. **M. Péron** attend le SMS de confirmation pour la deuxième mine. Quant aux autres munitions mentionnées précédemment, aucune date n'a été arrêtée actuellement quant au traitement de ces deux engins. La méthode est en cours d'expertise, et la Préfecture maritime prendra attache auprès du Parc national et du Conseil scientifique dans quelques jours, lorsque tous les paramètres auront été affinés. Il précise que chaque munition, chaque situation est étudiée au cas par cas. Chaque zone géographique nécessite un traitement particulier. **M. Péron** en profite pour informer que la Marine nationale est en cours d'acquisition de trois matériels :

- un système de rideau de bulles qui devrait permettre d'atténuer la propagation des ondes,
- un système de bouées de veille acoustique pour vérifier s'il y a des mammifères marins à proximité,
- un système de bouées d'effarouchement qui permettront d'effaroucher les poissons et les mammifères marins, puisque aujourd'hui ce sont des pétards de rappel qui sont utilisés. Ce système sera donc plus innovant.

En se dotant d'un tel matériel, la Marine nationale en Méditerranée sera la première marine européenne à disposer de ce type d'équipement. La livraison de ce matériel est prévue avant la fin de l'année.

M. Martin remercie **M. Péron** pour ces informations. Il confirme que l'échange et le dialogue sont réellement indispensables car ces mines ne pouvaient être déplacées de plus de 600 mètres il y a huit jours et qu'aujourd'hui, elles peuvent l'être de plusieurs kilomètres, ce qui est une bonne nouvelle. Il estime que le fait d'avoir dialogué, et émis un certain nombre d'avis ont influencé la décision finale. Le Conseil scientifique est tout à fait conscient qu'il y a de nombreux risques liés à ces décisions, et est très attaché à la sécurité des personnes. **M. Martin** pense cependant qu'en échangeant et en émettant des préconisations dont la Préfecture maritime tient compte, au moins partiellement, les discussions peuvent progresser. Il conclut en disant que le Conseil scientifique attend avec impatience l'arrivée du rideau de bulles et des bouées d'effarouchement.

M. Kabouche indique qu'il est également administrateur du Parc national des Calanques. Leur Conseil d'administration a d'ailleurs eu lieu récemment et il a noté deux éléments intéressants en termes de retours d'expériences. Les équipes ont mis en place dès maintenant des indicateurs, dans le cadre de l'évaluation de leur charte qui aura lieu dans deux ou trois ans. Il s'agit d'un point d'information et peut-être de discussions potentielles entre les Parcs nationaux.

La présidente s'assure auprès de **M. Kabouche**, qu'il est bien en train d'aborder un sujet différent du contre-minage.

M. Kabouche répond par l'affirmative. La première remarque dont il souhaite faire part, porte sur la question de l'évaluation de leur charte et de celle du Parc national de Port-Cros. Il estime qu'il serait opportun que le Parc national de Port-Cros s'inspire des paramètres que le Parc national des Calanques met en place car les contextes sont similaires, et éventuellement de rencontrer les équipes. Sa deuxième remarque porte sur la création d'une application participative, où les habitants, notamment ceux de Marseille, peuvent échanger rapidement sur tous les sujets, (l'incivisme par exemple). Il ne s'agit pas d'une page Facebook ou Twitter. Il pense que le Parc national des Calanques a essuyé les plâtres sur le sujet et cela serait probablement judicieux de regarder ce qui est fait et de disposer d'un outil similaire.

La présidente remercie **M. Kabouche** pour ce retour d'expériences. Elle confirme que le Parc national de Port-Cros travaille déjà beaucoup avec celui des Calanques. Il y a des mutualisations. Elle informe que les éléments dont a témoigné **M. Kabouche** seront étudiés de plus près.

Le directeur ajoute que l'établissement assure des fonctions support pour le Parc national des Calanques. Les services informatiques travaillent ensemble avec un regard croisé sur les applications

informatiques. Chaque établissement développe actuellement des applications qui servent l'un à l'autre. Concernant le Parc national de Port-Cros, le travail sur les applications mobilité a commencé sur Montpellier avec le concours du Conservatoire botanique national méditerranéen, avec d'autres objectifs prioritaires que le Parc national des Calanques, mais en complémentarité totale. Les applications développées pourront un jour être utilisées par le Parc national des Calanques et vice versa, voire par les autres Parcs nationaux. Par ailleurs, un important programme sur l'informatisation avec l'OFB est en cours en ce qui concerne la police de l'environnement. De nouveaux logiciels sont en train d'être déployés.

La présidente donne la parole à **M. Deli**.

M. Deli souhaiterait faire une requête. Il rappelle qu'il est membre au Conseil d'administration au titre d'expert des sports de nature. Il estime qu'il serait particulièrement judicieux, puisque c'est son rôle, lorsqu'il y a des manifestations importantes sur le territoire que ce soit cœur de parc ou en aire maritime adjacente, aérienne ou terrestre d'être informé et d'éventuellement participer à l'évaluation du dossier du pétitionnaire. Il y a des demandeurs qui sont particulièrement proches de l'environnement et d'autres qui en sont très éloignés, certainement pour des raisons économiques. Il pense qu'il pourrait apporter à l'établissement une grande expérience sur le sujet. Il demande donc s'il serait possible d'être tenu informé des différentes manifestations importantes qui se déroulent sur le territoire.

La présidente remercie **M. Deli** et note que l'établissement peut compter sur lui. Elle précise qu'il y a certains points qui sont traités par le Conseil scientifique, mais cela n'empêche pas effectivement d'avoir son avis ou de lui demander conseil. Il faudra donc à l'avenir rajouter **M. Deli** dans les échanges.

La présidente souhaite remercier tous les administrateurs pour ce « mandat de Conseil d'administration », pour leur participation, leur assiduité, leur bienveillance et leur vigilance par rapport aux actions du Parc national. A l'instar du Bureau du Conseil d'administration, elle pense que les administrateurs ont réussi à tenir une instance où chacun peut réellement s'exprimer, avec transparence. Il ne s'agit pas que d'une chambre d'enregistrement et elle est très fière de ce résultat.

La présidente souhaite également remercier les équipes du Parc national et du Conservatoire botanique, la direction passée et présente. Ces deux dernières années ont été compliquées en termes de personnel et de budget. Ces obstacles ont permis aux administrateurs de se rapprocher et d'apprendre à travailler de concert. Un sursis a été obtenu, la tâche n'est donc pas terminée, elle doit se poursuivre pour faire en sorte que le provisoire dure. Elle pense que le prochain Conseil d'administration aura lieu en septembre car il faut laisser se dérouler les élections et donc la nomination des membres du Conseil d'administration, puisqu'il s'agit d'un décret. Elle croit savoir que cette tâche incombe désormais au Préfet.

Le directeur confirme que la procédure de nomination des membres du Conseil d'administration va être déconcentrée et sera désormais gérée par la Préfecture. En revanche, il pense que le prochain Conseil d'administration pourra avoir lieu tout début juillet. Il rappelle que le mandat actuel du Conseil d'administration se poursuit au delà des futures élections, même si les mandats des représentants des communes pourront changer. Il faudra organiser une opération découverte et festive pour accueillir les nouveaux membres.

La présidente approuve. Elle conclut en disant que jamais un Conseil d'administration n'a été aussi court. Les délais sont tenus puisque la séance se termine en avance. Elle remercie les administrateurs et leur souhaite une bonne continuation. **La présidente** clôt la séance à 15h30.

La présidente,

Isabelle MONFORT

Le secrétaire,

Marc DUNCOMBE